



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016
DELIBERATION N° : 2016.02.09 - 03

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ASSAINISSEMENT

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.1 – Budgets et comptes

Date de convocation :
15 Mars 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Représentés : 06

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil seize, le VINGT DEUX MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – J.C.AILLOT – C.MAFFRE – G.A.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – M.C.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

Excusés représentés :

LCHAVANY par A. DEL BASSO / Sophie LECLAIRE par PR. MARTIN
E.CRETIN-RAFFET par A. SCIACQUA-LERIDON / Anaïs PERIN par S. CAPPEAU-FREJABUE
Laurence BUFFA par T. VERMEILLE / Florence LONG par P. RELING

Secrétaire de séance : Gérard RATAJEZAK

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Sous la présidence de M. Jean-Claude AILLOT, 1^{er} adjoint et après avoir entendu le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint aux finances chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 du budget ASSAINISSEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/89/00322/C du 26 Octobre 1989 exposant les modalités de détermination, d'affectation et de reprise des résultats dans la comptabilité M.49,

VU le compte administratif 2015 du service « ASSAINISSEMENT » dressé par le Maire, ordonnateur,

VU le budget primitif 2015 « ASSAINISSEMENT »,

VU la commission des finances en date du 26 Février 2016,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015,

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
 22 MARS 2016** N° : 2016.02.09 - 03

CONSTATANT que le compte administratif « ASSAINISSEMENT » 2015 présente :

- un excédent d'investissement de : **77 720.87 €**
- un excédent de fonctionnement de : **46 530.30 €**

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote :

1° - APPROUVE en donnant acte à M. le Maire, le compte administratif 2015 du service « ASSAINISSEMENT » lequel peut se résumer comme suit :

SECTION	OPERATION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	Résultat antérieur reporté			+ 386 423.59
	Opérations de l'exercice	804 770.31	496 067.59	
	Résultat de l'exercice 2015			- 308 702.72
	Résultat de clôture 2015			+ 77 720.87
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur reporté			+ 53.59
	Opérations de l'exercice	101 443.63	147 920.54	
	Résultat de l'exercice 2015			+ 46 476.91
	Résultat de clôture 2015			+ 46 530.30
RESULTAT GLOBAL	Résultat antérieur reporté			+ 386 476.98
	Opérations de l'exercice	906 213.94	643 988.13	
	Résultat de l'exercice 2015			- 262 225.81
	Résultat de clôture 2015			+ 124 251.17

- 2° - AFFECTE** en report, en dépenses de la section d'investissement, l'excédent dégagé du compte administratif 2015 soit **77 720.87 €**.
- 3° - AFFECTE** en report, en recettes de la section de fonctionnement, l'excédent dégagé du compte administratif 2015, soit **46 530.30 €**.
- 4° - CHARGE** M. le Maire, ordonnateur, de l'exécution de la présente délibération et des mesures de publicité requises au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
 Ont signé les membres présents,
 Pour extrait conforme le 23 mars 2016,

Le 1^{er} Adjoint,
 J.Claude ALLOT



NOTIFICATION : le 29 / 03 / 2016 à :

- *Comptabilité*
- ↳ T.P